

HÉLÈNE CHARDOILLET

RESPONSABLE DE LA BUSINESS LINE CERTIFICATION
CHEZ FIRST FINANCE

Nouvelle certification AMF : 20 à 30 000 personnes concernées par an

En vue de l'entrée en vigueur, le 1^{er} juillet prochain, de la certification professionnelle AMF, encore peu connue des acteurs de marché concernés, Hélène Chardoillet, responsable de la Business Line Certification chez First Finance, nous expose ce dont il s'agit et fait le point sur la position des établissements de la banque de détail.

Banque Plus Magazine : Qu'induit cette nouvelle certification ?

Hélène Chardoillet : Toute personne qui intervient dans le cadre d'instruments financiers aura bientôt l'obligation de justifier d'un seuil minimal de connaissances. Celles-ci peuvent être évaluées soit dans le cadre d'un examen dispensé par des organismes labellisés par le Haut conseil certificateur de place de l'AMF, soit dans le cadre d'une évaluation interne organisée par le Prestataire de

Service d'investissement qui aura la charge et la responsabilité de l'évaluation de ses collaborateurs.

Qui est concerné ?

Les vendeurs, les gérants de portefeuille, les traders, les responsables de back-offices, les RCCI/RCSI (responsables de la conformité et du contrôle interne - responsables de la conformité des services d'investissement .Ndlr)... La nouvelle certification touche à la fois les collaborateurs des BFI et de la banque de détail qui commercialisent des produits financiers, tels que les OPCVM et conseillent leurs clients.



Cette évaluation peut être riche en opportunités

Ce dispositif ne s'appliquera dans un premier temps qu'aux personnels embauchés à partir du 1^{er} juillet 2010. Ces derniers auront 6 mois pour être certifiés ou évalués. Les personnels en poste bénéficient de la clause dite de « grand-père », qui les dispense de cette certification, au vu de leur expérience. Ces personnes ne seront toutefois pas exemptées lors d'une future embauche par un nouvel employeur. Il leur sera alors demandé d'être certifiés. Au total, on estime entre 20 000 et 30 000 le nombre de personnes concernées par an.

Comment être certifié ?

Trois possibilités en fonction de la politique de votre établissement et de vous-même :

- Votre employeur décide de satisfaire à cette réglementation en procédant à une évaluation interne, qu'il peut réaliser par tout moyen à sa convenance par une procédure formalisée,
- Votre employeur vous fait passer un examen externe certifié, par un établissement dûment habilité,
- Vous décidez de passer l'examen vous-même (en candidat libre) pour diverses raisons :

- vous souhaitez enrichir votre CV et faire valoir auprès de votre (actuel ou futur) employeur que vous détenez cette base de connaissances minimale qui est demandée dans le cadre de votre fonction.

- vous souhaitez détenir cette examen certifié pour être dispensé d'une évaluation interne par votre employeur (ou de vos futurs employeurs si vous êtes amené à changer de poste).

Quels sont les thèmes et les modalités de l'examen externe ?

L'examen de certification comporte 100 questions, sous forme de QCM, pour une durée totale de 3h00. L'examen portera sur 12 thèmes dont 50% en réglementaire et 50% en connaissances techniques.

Parmi les thèmes traités en matière réglementaire figurent le cadre institutionnel et réglementaire européen et international, la déontologie et la conformité des établissements, la réglementation sur les abus de marché, la relation avec le client, le démarchage bancaire et financier.

En matière de connaissances techniques, vous serez testé sur les instruments financiers et les risques, l'organisation des marchés, les émissions et opérations sur titres ou les bases comptables et financières.

En ce qui concerne l'examen externe First Finance s'associe au CNAM. Ce partenariat nous permet à la fois de proposer nos services à nos publics respectifs (FIRST FINANCE : établissements financiers, CNAM : particuliers, écoles et étudiants) et par ailleurs de pouvoir proposer l'examen partout en France (une cinquantaine de centres en France et dans les DOM TOM).

FOCUS

Quel est le niveau requis ?

Malgré les inquiétudes que cet examen peut parfois susciter, le niveau reste accessible à tous les professionnels concernés. Cependant, il ne faut pas négliger le fait que l'examen regroupe un spectre assez large de thèmes qui ne sont pas forcément ceux que l'on traite quotidiennement. L'établissement dans lequel vous travaillez vous proposera certainement une mise à niveau au travers de formations internes ou dispensées par des organismes de formation. L'examen nécessite en tout état de cause un vrai travail de préparation individuel.

Et si vous échouez à l'examen ?

En cas d'échec, vous ne pouvez exercer la fonction requérant lesdites connaissances. Toutefois, afin de vous conformer à cette réglementation, vous pouvez passer autant de fois l'examen que vous le souhaitez.

L'examen sera-t-il « passeportable » à l'étranger ?

L'AMF s'est inspiré des examens déjà existants à l'étranger, notamment en Grande Bretagne. A moyen terme, il est fort probable que cet examen ait des équivalences à l'étranger.

Comment les banques accueillent-elles ce dispositif ?

Les tendances que nous avons pu observer auprès de nos clients de la Banque de réseau ne sont pas uniformes. Une minorité d'établissements, plutôt de petite et moyenne taille, s'orientent vers une certification externe, alors que les plus grandes banques de réseaux s'orientent à priori vers une évaluation interne. La façon dont le dispositif est perçu est assez mitigée : la culture de l'évaluation n'est pas encore ancrée dans les usages

en France, contrairement à l'Angleterre. Par ailleurs, certains établissements expriment la crainte de voir leurs collaborateurs ne pas réussir l'évaluation, ce qui poserait naturellement des problèmes d'employabilité.

Néanmoins, après un accueil, plutôt réservé, on perçoit de plus en plus dans le discours de nos interlocuteurs une évolution dans leur appréhension de ce dispositif. Ils sont désormais nombreux à considérer que cette évaluation peut être riche en opportunités : faire monter en compétences leur collaborateurs, prémunir leur établissement de certains risques (blanchiment, fraudes, défaut de conseil...) et finalement afficher un label qualité valorisable auprès de leurs clients.

First Finance s'attache à accompagner les réseaux en leur proposant des dispositifs adaptés, en terme de niveau et de spécificités métiers, tout en respectant la lettre et l'esprit de la certification professionnelle. En tout état de cause, ce dispositif suscite toute l'attention de la place, et tous les acteurs ont bien conscience que la mise en œuvre de cette évaluation nécessitera un certain investissement de travail et de préparation de la part de leurs collaborateurs, ainsi qu'un réel effort de formation.

Que proposez vous en matière de préparation à la certification externe et à l'évaluation interne ?

First Finance propose des dispositifs intégrant la préparation sous forme de fiches, de elearning et de questions tests, de tutoring, intégrant également de la formation et de la préparation en classe (préparation présentielle) ainsi que le passage de l'examen (certification externe) ou évaluation (évaluation interne). Dans le cadre de l'évaluation interne, les dispositifs sont conçus sur mesure en fonction des besoins de nos clients.

Fonctions concernées

(Règlement Général de l'AMF, Livre III Prestataires, art.313-7-2 et art. 313.29)

